

Procréation médicalement assistée

1/2

Les religions ont des avis assez différents concernant les techniques de PMA, nécessitant pour les praticiens de bien en expliquer les processus et les implications, dans le respect des choix philosophiques et religieux des patients.

SELON LES TECHNIQUES

Stimulations médicamenteuses d'ovulation et IAC (insémination avec sperme du donneur) : les religions juive, musulmane et protestante y sont favorables, de même que les catholiques quand l'IAC est accompagnée d'un acte sexuel. **FIV (fécondation in vitro)** avec les gamètes du couple = les religions juive, musulmane, protestante, y sont favorables; les catholiques et les orthodoxes n'acceptent pas une technique qui sépare l'acte sexuel de la procréation. **Congélation des embryons** : elle est acceptée pour judaïsme, protestantisme, islam. Elle ne l'est pas pour les catholiques et orthodoxes, qui considèrent que l'embryon est un être vivant méritant le «respect». **Dons de gamètes [IAD (insémination avec donneur), DO (don d'ovocyte) ou FIV avec donneur]** : il n'est validé que pour les protestants ; les religions juive, catholique, orthodoxe, musulmane n'acceptent pas le DO ; ainsi pour les catholiques, l'enfant ne peut être issu que de relations sexuelles, et seulement au sein du couple uni par le mariage. **Réalisation du spermogramme (par masturbation)** : refusé dans le judaïsme (recueil dans préservatif?), autorisé pour les musulmans et protestants. L'Église catholique rappelle que la masturbation pour elle-même prive l'acte sexuel de sa fonction d'union d'abord et de sa fonction de procréation ensuite. Pour ces raisons, elle n'autorise pas la réalisation d'un spermogramme dans le cadre d'une procréation médicalement assistée. **DPI (diagnostic pré implantatoire)** : accepté par musulmans et protestants ; le respect de la vie dès la fécondation fait rejeter par l'Église Catholique et le Judaïsme cette technique, si son seul but est la sélection des embryons. **GPA (gestation pour autrui)** : non autorisée en France **Réduction embryonnaire** : refusée par les catholiques et les juifs pour les raisons précitées ; acceptée jusqu'au 40e jour après la fécondation par l'Islam ; acceptée par les protestants. **Adoption** : acceptée et/ou encouragée par toutes les religions. Toutefois, pour les musulmans, il convient de conserver toujours la filiation initiale, ce qui équivaut à un refus de l'adoption plénière.

COMMENTAIRES SPECIFIQUES SELON LA RELIGION

Protestantisme : La PMA constitue une prouesse technique pour toutes les personnes confrontées à la souffrance de la stérilité, elle comporte aussi un risque : celui de l'enfant choisi ou de l'enfant-projet, les techniques et la médecine étant mises au service des désirs humains. La sexualité et le choix de procréer relèvent de la libre détermination des personnes. Les Églises ont pour rôle d'aider les croyants à assumer leurs responsabilités dans la vie quotidienne. Un enfant est un don. Il faut donc que les choix en matière d'assistance à la procréation prennent en compte le droit de l'enfant : un cadre éducatif et affectif épanouissant.

Concernant la réduction numérique embryonnaire, c'est le couple, et en particulier la femme confrontée à une grossesse à risque qui doit se prononcer en toute liberté et responsabilité. Un accompagnement spirituel et psychologique s'imposant en complément d'un accompagnement médical. La vie de la mère doit être préservée. La réduction embryonnaire est recommandée si elle permet la préservation de la vie de la mère et autant que possible celle des autres embryons appelés à se développer.

...

Procréation médicalement assistée

2/2

...

L'islam : L'Islam n'accepte pas le don de gamètes (sperme, ovocytes,) ; l'Islam considère que de la fécondation au 40e jour de vie, l'embryon n'est pas doté de cognition, et que toute intervention peut alors être réalisée sur lui.

Catholicisme : L'Eglise reconnaît comme seul moyen licite de procréation, les rapports sexuels entre les époux sans autre manipulation, étant donné le lien intrinsèque entre l'union conjugale et la procréation. C'est en sauvegardant les deux aspects essentiels, union et procréation, que l'acte conjugal conserve intégralement le sens d'amour mutuel et véritable et son ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité » (Instruction romaine sur « le respect de la vie humaine naissante » 1987).

PMA : PMA L'Eglise Catholique s'oppose à toute technique artificielle d'assistance médicale à la procréation, car il ne peut y avoir de procréation sans relations sexuelles, comme il ne peut exister de relations sexuelles sans ouverture à la conception. Elle considère que, dès sa conception, l'embryon doit être respecté. L'IAC peut être admise à l'intérieur du mariage, si elle est seulement support et aide thérapeutique et associée à l'acte conjugal, mais sans se substituer à lui. L'IAD est contraire à l'unité du mariage, à la dignité des époux, à la vocation propre des parents et au droit de l'enfant à être conçu et mis au monde dans et par le mariage. Illicite la fécondation d'un donneur autre que le mari et la fécondation par le sperme du mari d'un ovule qui ne provient pas de son épouse. La FIV même entre conjoints n'est pas acceptée, puisque l'objectif est de ne pas séparer l'acte sexuel de la procréation. L'Eglise rejette la conception in vitro même avec la collaboration des époux à cause de l'intervention des manipulations techniques et à cause de la destruction d'embryons par le fait de nombreux essais. Le DO n'est pas admis pour les raisons évoquées du lien mariage et enfants. Le DPI ne peut être pratiqué puisqu'il peut aboutir à une destruction de l'embryon si celui-ci est atteint de la maladie recherchée. Les interventions thérapeutiques visant à sauver l'embryon sont acceptées. **réduction embryonnaire** : *Il est essentiel de considérer tout embryon comme appartenant à l'humanité. Tout embryon est un être humain déjà. Il n'est donc pas objet disponible pour l'homme et nul n'a le pouvoir de fixer les seuils d'humanité d'une existence singulière. Cela touche l'utilisation pour la recherche et la mise au point d'éventuelles thérapies, d'embryons humains constitués dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation. Il ne s'agit pas de suspecter a priori toute recherche, il s'agit de s'interroger avec une conscience éveillée sur le danger d'instrumentalisation de ce qui est déjà humain. Certaines recherches honorent l'humanité, d'autres pratiques la blessent* (Conseil permanent des évêques de France l'embryon humain n'est pas une chose'2001).

En toutes circonstances, l'Eglise Catholique comprend le désir des époux, mais elle fait valoir le but du mariage et le droit de l'enfant dès sa conception. En cas de stérilité, l'Eglise encourage l'adoption.

PMA : procréation médicalement assistée
IAC : insémination avec sperme du conjoint
IAD : insémination avec sperme de donneur
FIV : fécondation in vitro
DO : don d'ovocytes
GPA : gestation pour autrui
DPI : diagnostic pré-implantatoire